PROGRAMME DE FORMATION
BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES (BTS PI)

BAC + 2 - Diplôme de l'Éducation nationale, niveau 5

Public visé

- Demandeurs d'emploi, étudiants et candidats préparant le diplôme par la voie de l'apprentissage ou, lorsque le dispositif est mobilisable, par contrat de professionnalisation ;
- Salariés relevant de la formation professionnelle continue, selon le dispositif et le financement mobilisés ;
- Toute personne suivant la formation à titre individuel, sous réserve de satisfaire aux prérequis.
- Formation pouvant être organisée en mixité de publics, selon les statuts, les places disponibles et les modalités contractuelles applicables.

Prérequis

• Âge : jusqu'à 29 ans révolus selon la règle générale applicable au contrat d'apprentissage.
Des dérogations existent. L'âge maximal peut être porté à 35 ans révolus dans certaines situations de poursuite ou de reprise d'un contrat. Il n'existe pas d'âge maximal notamment pour les personnes reconnues travailleurs handicapés, les sportifs de haut niveau, certains projets de création ou de reprise d'entreprise et, sous conditions, pour se représenter à l'examen après un échec. L'éligibilité est vérifiée au cas par cas avant contractualisation.
• Voie d'accès : être titulaire d'un baccalauréat général, professionnel ou technologique pour entrer en 1re année.
• Qualités attendues : motivation pour les métiers de l'immobilier, aptitude au travail en équipe, autonomie, organisation et engagement dans l'alternance.

Niveau d'entrée

Niveau d'entrée : niveau 4 (Baccalauréat).

Niveau de sortie

Niveau de sortie : niveau 5.

Diplôme obtenu

Intitulé du diplôme : BTS Professions Immobilières (BTS PI)
Certificateur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Code diplôme : 32031312
Code RNCP : 38380
Date d'enregistrement RNCP : 01/01/2024
Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026
Code NSF : 313 - Finances, banque, assurances, immobilier
Formacodes :

42158 : Commercialisation immobilière
42133 : Gestion immobilière

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :
✓ Gérer un portefeuille de biens en location en conseillant propriétaires et locataires, et en assurant la mise en location ou la gestion locative.
✓ Participer à la gestion de copropriétés en tant qu'assistant ou assurer en autonomie la gestion courante d'un portefeuille de copropriétés.
✓ Mettre en relation vendeurs et acquéreurs en constituant un portefeuille de biens et de prospects, et en les accompagnant jusqu'à la conclusion de l'acte définitif.
✓ Conseiller vendeurs et acquéreurs dans leurs stratégies patrimoniales respectives.
✓ Exercer des activités d'entremise et de gestion d'immeubles et de fonds de commerce dans le secteur privé ou social.
✓ Intervenir sur l'ensemble des typologies de biens : logements neufs ou anciens, ensembles résidentiels, d'entreprise, de loisirs ou spécialisés.

Après la formation

• Dispenses d'unités : sur demande, les titulaires d'un autre BTS ou d'un diplôme national de niveau 5 ou supérieur peuvent être dispensés des unités U1, U2 et U3, conformément au règlement d'examen.
• Passerelles : poursuite d'études possible notamment en licence professionnelle, licence ou bachelor, selon les conditions d'admission de l'établissement visé.
• Suites de parcours :
Bachelors ou Licences professionnelles :
Transaction et commercialisation de biens immobiliers, transaction et gestion immobilières, gestion et administration de biens, droit et gestion immobiliers, droit du logement social.
• Débouchés professionnels :
• Agent immobilier
• Gestionnaire de biens locatifs
• Gestionnaire de copropriétés
• Gestionnaire social
• Juriste immobilier
• Négociateur immobilier
• Promoteur immobilier
• Responsable de programmes immobiliers
• Diagnostiqueur immobilier
• Autres fonctions du secteur immobilier selon l'expérience et les conditions d'exercice.

Entreprises d'accueil

Les agences immobilières, les cabinets d'administration de biens (syndic de copropriété, gestion locative…), les organismes HLM, les offices notariaux, les sociétés de promotion-construction, les entreprises ou collectivités qui gèrent leur patrimoine immobilier.

Modalités d'accès

Recrutement : Le recrutement se fait sur dossier de candidature, diagnostic de compétences et entretien de motivation. Pour s'inscrire, le candidat doit remplir le dossier de candidature au CFA. Une fois la candidature reçue et examinée, un rendez-vous est programmé afin de passer le diagnostic de compétences et les entretiens de motivation.

Délai d'accès :

Une réponse vous sera communiquée sous **15 jours**.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage. Au minimum, deux visites de suivi sont menées par les formateurs chaque année de formation, et un dialogue régulier est maintenu avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :
• les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
• la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
• une organisation coopérative des apprentissages
• une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Architecture et contenu de la formation

Blocs de compétences enregistrés au RNCP
Bloc 1 : Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location
Bloc 2 : Administration des copropriétés et de l'habitat social
Bloc 3 : Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique
Bloc 4 : Construction d'une professionnalité dans l'immobilier
Unités constitutives du diplôme
U1 Culture générale et expression
U2 Anglais : compréhension de l'écrit et expression écrite
U3 Anglais : production orale en continu et en interaction
U4 Environnement juridique et économique des activités immobilières
U5 Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location
U6 Administration des copropriétés et de l'habitat social
U7 Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique
U8 Construction d'une professionnalité dans l'immobilier

• Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : oui, selon les conditions réglementaires applicables au diplôme.

• Les bénéfices de notes, dispenses d'unités et validations partielles sont examinés selon le règlement du BTS et la situation antérieure du candidat. Aucune équivalence automatique supplémentaire n'est annoncée par SEI.

Lien RNCP France compétences : Consulter la fiche RNCP 38380

Lieu de la formation

3 rue de la Liberté, Marigot, 97150 SAINT-MARTIN

Modalités de suivi

1. Suivi administratif

- **Livret de suivi (papier ou numérique)** : document de référence partagé entre le CFA, l'entreprise et l'apprenti.

- **Feuilles d'émargement** : signées à chaque session en centre, permettant le contrôle de l'assiduité.
- **Suivi des absences** : relance immédiate et information à l'employeur.
- **Visites en entreprise : au minimum deux visites de suivi par année de formation, avec compte rendu.**
- **Entretiens tripartites** : 2 par an minimum, avec apprenti, maître d'apprentissage et référent CFA.
- **Plateforme numérique** : mise à disposition d'un espace collaboratif pour le suivi administratif et pédagogique.

2. Suivi pédagogique

- **Référent pédagogique** : responsable du parcours individuel de l'apprenant.

- **Suivi par compétences** : validation progressive des blocs, selon les situations de travail en entreprise et les évaluations en centre.
- **Évaluations régulières** : devoirs, examens blancs, mises en situation, oraux.
- **Réunions pédagogiques** : entre formateurs pour harmonisation et suivi individualisé.

Contrôle des connaissances et compétences acquises durant la formation

Evaluation formative

Contrôle continu tout au long de l'action de formation sous la forme de :

- Devoirs sur table hebdomadaires, oraux professionnels, exposés, dossiers professionnels, devoirs à la maison…
- Examens blancs en conditions réelles à chaque fin de semestre.

Evaluation sommative

Présentation aux épreuves nationales du BTS Professions Immobilières en fin de deuxième année.

Modalités d'organisation

Modalité d'action : Formation en présentiel.

Cette formation se déroule en présentiel, selon le statut du bénéficiaire : apprentissage, contrat de professionnalisation lorsqu'il est mobilisable, ou formation professionnelle continue.

Dates et cycle de la formation
• Date de début: En octobre
• Date de fin: En juillet
• Début et durée du contrat : sauf dérogation, l'apprentissage en entreprise débute au plus tôt trois mois avant et au plus tard trois mois après le début du cycle de formation. La durée du contrat ou de la période d'apprentissage correspond en principe à la durée du cycle, sous réserve des adaptations prévues par la réglementation.

Rythme et durée
• Rythme en centre: 2 jours
• Rythme en entreprise: 3 jours
• Commentaire rythme: En moyenne : 2 jours à SEI (jeudis et vendredis), 3 jours en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.
• Durée en années: 2
• Durée de formation en centre : 1 350 heures sur deux ans, selon l'organisation pédagogique de SEI.
• Durée en entreprise : déterminée par le calendrier d'alternance et les dates effectives du contrat.

Validation des acquis

Cadre de certification : diplôme reconnu par l'État, classé au niveau 5.
SEI est un CFA non habilité au contrôle en cours de formation. Les candidats sont donc présentés aux épreuves ponctuelles prévues par le règlement d'examen.

Évaluations certificatives / Sessions d'examen

Règlement applicable à compter de la session 2026 : arrêté du 24 juin 2025 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2023. Formes ci-dessous pour un CFA non habilité au CCF.

BTS « professions immobilières »			SEI : CFA non habilité au CCF Épreuves ponctuelles à compter de la session 2026	
Épreuves	**Unité**	**Coef**	**Forme**	**Durée**
Épreuve générale E1 - Culture générale et expression	**U1**	**4**	**Ponctuelle écrite**	**3 h**
Épreuve générale E2 - Langue vivante étrangère anglaise : compréhension de l'écrit et expression écrite	**U2**	**2**	**Ponctuelle écrite**	**2 h**
Épreuve générale E3 - Langue vivante étrangère anglaise : production orale en continu et en interaction	**U3**	**2**	**Ponctuelle orale**	**20 min (1)**

BTS « professions immobilières »			SEI : CFA non habilité au CCF Épreuves ponctuelles à compter de la session 2026	
Épreuves	**Unité**	**Coef**	**Forme**	**Durée**
Épreuve générale E4 - Environnement juridique et économique des activités immobilières	**U4**	**4**	**Ponctuelle écrite**	**3 h**
Épreuve professionnelle E5 - Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location	**U5**	**6**	**Ponctuelle écrite**	**3 h**
Épreuve professionnelle E6 - Administration des copropriétés et de l'habitat social	**U6**	**6**	**Ponctuelle écrite**	**3 h**
Épreuve professionnelle E7 - Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique	**U7**	**3**	**Ponctuelle écrite**	**2 h**
Épreuve professionnelle E8 - Construction d'une professionnalité dans l'immobilier	**U8**	**3**	**Ponctuelle orale**	**30 min**
Épreuve facultative EF1 (*) - Communication en langue vivante étrangère 2 (**)	**UF1**		**Ponctuelle orale**	**20 min (1)**
Épreuve facultative EF2 (*) - Engagement étudiant	**UF2**		**Ponctuelle orale**	**20 min**

(*) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte. (**) Langues proposées : allemand, espagnol, italien et portugais. (1) Temps de préparation de 20 minutes non compris.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité ne peut être demandé à l'apprenti lors de la conclusion, du dépôt ou de la rupture du contrat d'apprentissage.
Pour un employeur privé, la prise en charge relève de l'OPCO compétent, après dépôt et accord sur le contrat, selon le niveau de prise en charge applicable.
Il n'existe pas de tarif annuel unique fixé pour ce BTS : le niveau de prise en charge dépend du référentiel France compétences en vigueur, de la branche professionnelle et de l'OPCO.
Pour les employeurs publics de l'État ou hospitaliers, les modalités de financement et l'éventuelle participation de l'employeur sont vérifiées avant la conclusion du contrat.
Pour les employeurs publics territoriaux, la contribution du CNFPT est soumise aux critères de la campagne 2026, au recensement préalable, à l'accord de financement, à l'éligibilité du diplôme et du métier ainsi qu'au plafond applicable. Un reste à charge peut incomber à l'employeur.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération minimale déterminée selon son âge et l'année d'exécution du contrat, en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel lorsque celui-ci est plus favorable.

- de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et +
1re année de contrat d'apprentissage			
27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2e année de contrat d'apprentissage			
39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3e année de contrat d'apprentissage			
55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

La rémunération effectivement applicable est vérifiée au moment de la signature du contrat, en tenant compte de la convention collective, de l'âge, de l'année contractuelle et, le cas échéant, d'une succession de contrats.

Information Handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser votre situation à l'inscription. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la référente handicap de SEI : Diane AUTIER, 0590 87 33 12, info@soualigaeducation.fr.

Contact de la formation

Diane AUTIER : info@soualigaeducation.fr
0590 87 33 12
0690 24 87 67

Indicateurs de résultat

- Nombre d'apprentis formés : en cours
- Taux de satisfaction : en cours
- Taux de retour des enquêtes : en cours
- Taux d'abandon : en cours
- Taux de réussite, validation totale du diplôme : en cours (formation non terminée). La date de première présentation de SEI à l'examen reste à confirmer.
- Taux de poursuite d'études : en cours
- Taux d'insertion professionnelle : en cours
- Taux d'insertion dans le métier visé : en cours
- Valeur ajoutée : en cours
  Ces indicateurs sont mis à jour annuellement après consolidation des données disponibles.